PARKA LADIES

AIRPORT

DATE: 30/12/2014















Orange/ Bleu





| Couleurs | 36/38 | 40/42 | 44/46 | 48/50 |
|---------------|---------|--------|--------|--------|
| | XS | S | M | L |
| Jaune / Bleu | 7AILYXS | 7AILYS | 7AILYM | 7AILYL |
| Orange / Bleu | 7AILOXS | 7AILOS | 7AILOM | 7AILOL |

Jaune / Bleu

Description Générale / Matériaux

| Tissu Haute-visibilité | 300D polyester oxford enduit PU, 5000 mvp/ 5000mm |
|------------------------|--|
| Tissu de contraste | 210D nylon oxford enduit PU, non respirant. |
| Doublure | Doublure corps : 144F polaire; Doublure manche : taffeta 140 g/m² matelassé |
| Capuche | Capuche dissimulée dans le col |
| Col | Col haut |
| Fermeture | Fermeture éclair avec rabat muni de velcro |
| Serrage | Elastique de maintien à la taille dans le dos |
| Manches | Serrage par bandes velcro aux poignets |
| Bandes | Bandes rétro-réfléchissantes cousues 3M (1 bandes autour du torse et 2 autour de chaque manche & 1 bande sur chaque épaule) |
| Poches | 2 poches repose-main avec fermeture éclair, 1 poche "Napoléon", 1 poche intérieur pour téléphone. Insertion de chaque côté d'un soufflet avec fermeture par bouton pression. |

PARKA LADIES **AIRPORT**



Packaging & Stockage



1 pièce par sachet



10 sachets par carton



Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

L'attestation CE de type n ° 7517 Issue 1. Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)

EN 20471:2013 Classe 3



Surface matière = 3/3



Ce modèle est en conformité avec la norme EN340

EN 343:2003 + A1:2007 Class 1.2.



- Résistance à la pénétration d'eau= 1/3
- Résistance à la vapeur d'eau = 2/3

Instructions de lavage :

20 lavages possibles



Explication générale des normes

EN 20471:2013

Vêtement haute-visibilité à usage professionnel

- Classe 1: Niveau minimal de protection (0.14 m² de tissu fluorescent, 0.10 m² de bandes rétro réflectives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m² de tissu fluorescent, 0.13 m² de bandes rétro réflectives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m² de tissu fluorescent, 0.20 m² de bandes rétro réflectives)

EN 340:2003

Vêtement de protection – Exigences générales

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillissement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabriquant avec le vêtement de protection

EN 342: 2004

EN 343: 2003

EN 14058: 2004

Vêtement de protection contre le froid

- A: Résistance thermique I_{CLER}
- B: Résistance thermique I_{CLE}
- C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
- D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)



Vêtement de protection contre la pluie

- X: Résistance à la pénétration
- d' eau (3 niveaux)
- Y: Résistance à la vapeur
- d' eau propriétés respirantes
- (3 niveaux)



Vêtement de protection contre les climats frais

- A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
- B: Classe de perméabilité à l'air (3 niveaux)
- C : Classe de résistance à la pénétration d' eau (2 niveaux) D : Valeur de l' isolation Icler E : Valeur de l' isolation Icle